

La Justice risque d'être refilee aux entités fédérées

■ C'est l'une des craintes que le plan Geens inspire au député CDH Christian Brotcorne.

Le député-bourgmestre (de Leuze-en-Hainaut) Christian Brotcorne (CDH) s'est livré à une analyse fouillée du plan de modernisation de la Justice présenté récemment par le ministre CD&V de la Justice Koen Geens.

1 "Un vrai plan". Pour M. Brotcorne, il s'agit d'"un vrai plan" émanant d'un ministre qui, contrairement à ceux qui l'ont précédé, a "une vision" de l'avenir de la Justice et est "un grand professionnel et un bon pédagogue".

2 Des doutes sur le plan budgétaire. Le député humaniste adhère à bon nombre de propositions mais il estime que les ambitions de Koen Geens seront rapidement rattrapées par la réalité budgétaire. "Certes, le ministre a obtenu 102 millions pour apurer les dettes du passé engendrées par les frais de Justice. Mais comment fera-t-il face aux dépenses à venir?", scande M. Brotcorne. Lequel reconnaît aussi que M. Geens a obtenu que 37 millions d'euros d'économies puissent être reportés sur la fin de la législature. "Mais cela ne suffira pas à faire face aux besoins de la Justice. Les 124 millions d'euros qui manqueront au budget empêcheront les cadres d'être remplis, le refinancement de

l'ordre juridique, le remplacement des magistrats, l'amélioration des conditions de détention, nécessaire pourtant à une lutte efficace contre la récidive..." Quant aux 200 millions que le gouvernement garde sous le coude pour assurer la sécurité des citoyens, ils profiteront surtout au ministre de l'Intérieur et à la police, craint le député hennuyer.

3 Informatisation. La volonté d'informatiser, au civil comme au pénal, la Justice est louable, estime M. Brotcorne. Mais on repart de zéro et il est illusoire de croire que le programme sera réalisé rapidement. Dans ces conditions, espérer que les dossiers judiciaires pourront être jugés dans l'année relève du vœu pieux.

4 Risques de "défédéralisation". Le plan Geens invite à une réforme du code pénal et du code d'instruction criminelle. Il entend redéfinir ce qui doit être puni d'une peine de prison et ce qui pourrait échapper à ce type de sanction. "Sur le plan intellectuel, c'est un raisonnement séduisant mais attention aux effets pervers, observe Christian Brotcorne. Une série de comportements (incivilités, infractions en matière de roulage, etc.) échapperont à la Justice et seront, comme les amendes administratives, du ressort des communes. La charge de travail de ces dernières risque de s'en trouver alourdie. De plus, confier à un même organe, extérieur à l'ordre judiciaire, la triple mission de constater, sanctionner et exécuter la décision me semble dangereux." Le député CDH s'inquiète d'un autre risque: "Le plan encourage les modes alternatifs de règlement des litiges et privilégie des mesures comme la médiation par exemple. Qui va financer tout cela? Si c'est le justiciable, cela ne servira à rien. Les gens reviendront très vite devant les tribunaux."

"Surtout, ajoute M. Brotcorne, le suivi de telles mesures relève des entités fédérées, principalement communautaires. Le fédéral risque de se débarrasser sur elles d'une série de tâches qui lui incombent. Le risque de 'défédéralisation' de la Justice existe donc et les francophones doivent en être conscients. Et si le mouvement ne va en ce sens, on court droit à la privatisation."

5 Autofinancement. Imaginer que le service public de la Justice puisse être financé autrement que par l'impôt fait également très peur à notre interlocuteur.

6 Aide juridique. M. Brotcorne relève que l'aide juridique de seconde ligne se fera toujours au sein d'une enveloppe fermée et que rien

n'est réglé, ni pour les avocats ni pour les justiciables. Il faut, dit-il, encourager l'assurance protection juridique en l'assortissant de déductions fiscales importantes. "Sans quoi la classe moyenne ne pourra plus avoir accès à la Justice, elle qui souffre déjà de l'instauration d'une TVA de 21% pour les avocats et qui va souffrir du relèvement des droits de greffe. Je sais que certains se disent que si des citoyens hésitent à ester, cela aidera à désengorger la Justice mais c'est un mauvais calcul."

7 Statut des magistrats. M. Brotcorne est favorable à un débat sur l'avenir du juge d'instruction mais craint de voir l'enquête confiée entièrement à la police et à un ministère public lié à l'exécutif. Il se demande aussi si la volonté d'exclure le parquet de certains débats (devant le tribunal de la famille par exemple) n'est pas porteuse de dangers. "Parfois, le ministère public est au courant d'éléments qui peuvent influencer le juge. L'exclure risque de priver celui-ci de certains éclairages utiles", relève le député.

8 Première instance. Enfin, le député CDH épingle une contradiction dans le plan. Il cherche à éviter tant que faire se peut les appels. Mais n'hésite pas à encourager les chambres uniques en première instance au risque de favoriser des jugements bancals. Qui conduiront à davantage de recours.

Jean-Claude Matgen

"Il a obtenu 102 millions pour le passé mais comment fera-t-il face aux dépenses à venir?"

CHRISTIAN BROTCORNE
Député CDH.